

## Programme de bourses d'études postsecondaires

On sait que les études sont la clé d'un avenir prometteur pour les jeunes. Aussi, Scouts Canada, en partenariat avec Trail's End, souhaite vous aider à atteindre vos objectifs! Les jeunes dont les bénéfices de la vente de maïs soufflé scout atteignent au minimum 2 500 \$ recevront un montant égal à 6 % des bénéfices, qui s'ajoutera à leur bourse d'études postsecondaires? Une fois inscrits au programme de bourses d'études postsecondaires, les jeunes verront chaque année ce montant s'ajouter à leur bourse.

### COMMENT S'INSCRIRE ET TRANSMETTRE SON RAPPORT DE VENTES

- Les scouts dont les bénéfices de ventes atteignent au minimum 2 500 \$ par année calendaire doivent envoyer un formulaire de demande de bourse d'études dûment rempli et un rapport de ventes à [scholarship.trails-end.com](http://scholarship.trails-end.com).
- Une fois inscrits au programme de bourses d'études, ils doivent soumettre chaque année un rapport de ventes à Trail's End, de la même manière et à l'aide du même formulaire.
- Trail's End n'accepte pas les télécopies, les fichiers compressés ou les courriels dont la taille excède 10 MB
- Chaque année, les scouts recevront un courriel leur notifiant l'émission d'un relevé, mais ce dernier sera consultable en ligne, à tout moment, à [scholarship.trails-end.com](http://scholarship.trails-end.com).

### VERSEMENT DES BOURSES

- Pour demander le versement du montant de sa bourse, un scout doit répondre à toutes les exigences indiquées dans les conditions générales, à savoir :
  - être âgé entre 18 à 24 ans;
  - être inscrit à temps plein dans un établissement postsecondaire d'enseignement professionnel ou technique admissible au programme de bourses;
  - doit poursuivre des études ou des travaux de recherche menant à un diplôme universitaire, professionnel ou technique, conformément aux exigences requises.
- Les scouts répondant à toutes les exigences requises doivent envoyer le formulaire de demande de versement de bourse et tous les documents exigés (énumérés sur le formulaire et ci-dessous) à [scholarship.trails-end.com](http://scholarship.trails-end.com).
  - Relevé de notes des études secondaires
  - Une dissertation d'une page sur l'impact du scoutisme
  - L'horaire des cours émis par le bureau du registraire de l'établissement ou une preuve d'inscription à temps plein dans cet établissement
  - Une lettre de recommandation d'un enseignant ou d'un chef scout
- Le versement des bourses est effectué quatre fois par an, soit le 15 mars, le 15 juin, le 15 septembre et le 15 décembre.

Les demandes de versement de bourse doivent être soumises au plus tard à minuit, le jour précédant ces dates.

- Trail's End envoie directement les fonds des boursiers à leur établissement d'enseignement pour couvrir les frais de scolarité, l'achat des livres, le logement ou d'autres types de frais.
- Veuillez compter un délai de quatre semaines entre la date de versement et la réception des fonds par l'établissement d'enseignement.

